



**2018 DEVE 6** Extension du jardin public Debergue (12e) – Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La municipalité parisienne s'engage pour faire de Paris une cité durable, solidaire, responsable et résiliente. Elle s'est engagée en particulier pour la transformation de son territoire afin de développer la biodiversité et de changer le regard sur la nature en ville à travers son Plan Biodiversité 2018-2024, soumis à votre Assemblée lors de ce Conseil. Ce plan va permettre non seulement de renforcer la place de la nature dans la capitale, de préserver et développer la biodiversité mais aussi de développer une importante stratégie de pédagogie, de sensibilisation et d'accompagnement pour tous les acteurs concernés par les enjeux de la biodiversité parisienne. L'action 20 de ce Plan vise à renforcer la végétalisation de la ville, l'action 16 visant à « renforcer le réseau de la nature sur le territoire parisien » en développant les trames vertes parisiennes comme celles des sols vivants.

La végétalisation de la ville est un enjeu environnemental majeur et permet en outre d'améliorer le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens. Le programme de mandature traduit cette ambition de développer la place de la nature en ville à travers différentes actions mises en œuvre d'ici 2020 :

- Ouvrir au public 30 hectares d'espaces verts supplémentaires,
- Planter 20 000 nouveaux arbres,
- Atteindre 100 hectares de végétalisation sur les murs et toits, dont un tiers dédié à l'agriculture urbaine,
- Développer des vergers et des potagers dans les écoles,
- Végétaliser l'espace public, notamment par l'aménagement de rues végétales.

Le secteur d'aménagement Debergue-Rendez-vous a donné lieu à une première intervention ayant permis l'ouverture en 2007 du jardin existant, d'une superficie de 6 300 m<sup>2</sup>, ainsi que la construction de 35 logements sociaux et d'un local polyvalent affecté à la DEVE. La deuxième phase d'intervention s'étend à l'est, sur un terrain totalisant une superficie de 5 080 m<sup>2</sup> concernant les parcelles 77 avenue du Docteur Netter (appartenant à la RATP Logis Transports) et 81 avenue du Docteur Netter (appartenant à la Ville). Le programme prévoit la construction de 91 logements, d'un équipement public de petite enfance multi-accueil de 96 berceaux, d'une voirie piétonne reliant la cité Debergue à l'avenue du Docteur Netter, et l'extension du jardin existant. Les logements et l'équipement petite enfance sont réalisés par la RATP Logis Transports, dans le cadre du protocole « logements » signé par la Ville et la RATP le 18 décembre 2014. L'extension du jardin public est réalisée par la Ville de Paris.

La création d'une extension de 2 500 m<sup>2</sup> environ du jardin public permettant de végétaliser cet espace actuellement fermé au public et essentiellement minéral a été actée dans le plan d'investissement de la mandature. Elle s'inscrit dans l'objectif de la mandature d'ouvrir aux Parisiens 30 hectares d'espaces verts supplémentaires.

Le programme de l'opération prévoit l'aménagement du jardin dans l'esprit et en continuité du jardin existant, afin d'aboutir à un grand jardin unique, et non à deux petits jardins contigus.

L'extension sera très végétalisée et accessible à tous. Ainsi, des espaces végétalisés variés seront créés, permettant des usages et ambiances variés. Les végétaux seront choisis pour être favorables à la biodiversité et une grande part sera issue de la flore indigène : des graminées, des arbustes, des vivaces, des arbres.

Ces espaces végétalisés se répartiront entre une grande pelouse multi-usages, un milieu forestier, un verger en terrasse bien exposé au soleil, une végétation arbustive permettant d'isoler l'immeuble de logements du jardin public. Des alignements d'arbres dans la continuité de ceux du jardin existant assureront la continuité entre les deux parties du futur jardin. Une vingtaine d'arbres fruitiers et environ soixante-dix arbres non fruitiers seront plantés.

Des études approfondies sont en cours afin de définir les arbres existants pouvant être préservés et replantés dans la future extension du jardin. Ces études s'appuient sur l'état phytosanitaire de chacun des arbres de la parcelle RATP.

En termes d'usages, une terrasse-belvédère accueillant trois tables de jeux de dames, deux aires de jeux l'une de 200 m<sup>2</sup> pour les petits l'autre de 300 m<sup>2</sup> pour les moyens seront proposées. Le mobilier et le tracé des allées seront également en harmonie avec le parti pris du jardin existant.

Des rendez-vous avec les habitants ont eu lieu pour échanger sur les usages des futurs jardins. Cette concertation se poursuivra tout au long de l'année 2018.

La réalisation des travaux nécessitera la dépose d'un permis d'aménager. Aussi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à déposer toutes les demandes d'autorisation administratives nécessaires à l'extension du jardin public Debergue (12e), en application du Code de l'urbanisme.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2018 DEVE 6** Extension du jardin public Debergue (12<sup>e</sup>) – Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à l'extension du jardin public Debergue (12<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'extension du jardin public Debergue (12<sup>e</sup>).